

Election complémentaire au Conseil Communal du 3 mars 2024 (1er tour)

Procès-verbal communal

Le Bureau électoral, constatant :

- que seule la liste d'entente, comprenant le nom de 14 candidats, a été déposée dans les délais légaux,
- que la liste déposée est conforme à la loi du 5 octobre 2021 sur l'exercice des droits politiques (LEDP) et à son règlement d'application (RLEDP),
- que 21 sièges sont à pourvoir,

PROCLAME

- Monsieur Julien MEYLAN, né le 23 décembre 1975,
- Monsieur Pascal JEQUIER, né le 19 mars 1963,
- Monsieur Philippe ALONSO, né 2 mars 1983

élus tacitement Conseillers/ères communaux pour la fin de la législature 2021-2026 et

PROCLAME

- Madame Sylvie DECRÉ, née le 15 août 1964,
- Madame Caroline FIEGE, née le 25 octobre 1983,
- Monsieur Norbert GIRARDI, né le 20 septembre 1973,
- Monsieur Maxance JOUANNEAU, né le 4 novembre 2004,
- Madame Aline BISSELL, née le 25 décembre 1995,
- Monsieur Damien ROCH, né le 21 juin 1984,
- Monsieur Michael COULLIE, né le 5 octobre 1953,
- Monsieur Robert QUIQUEREZ, né le 25 juillet 1962,
- Monsieur Nelson GODINHO CAVACO, né le 30 décembre 1980,
- Monsieur David WILSON, né le 9 avril 1975,
- Madame Adeline BRAGADIR, née le 31 mars 1980

élus tacitement Conseillers/ères communaux suppléants pour la fin de la législature 2021-2026.

Par application de l'art. 41 al. 2 LEDP, cette élection tacite entraîne la caducité de l'arrêté de convocation du 21 décembre 2023.

Pour le Bureau électoral

Le président du bureau :

La secrétaire :

du Wolfenstein



[Signature]

Commugny, le 22 janvier 2024